ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 12501

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur les porteurs de titres russes. En effet, il semblerait qu'a la suite de la visite de M le President de la Republique a Moscou, il ait ete evoque la possibilite d'une reconnaissance de cette dette notamment, compte tenu du contexte international actuellement favorable apres la conclusion de l'accord anglo-sovietique qui constitue a la fois un precedent et une reconnaissance des dettes par le gouvernement sovietique. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est l'etat d'avancement actuel de ce dossier et quelles sont les perspectives envisageables pour regler cette affaire dans l'avenir.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient, en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietique qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

Données clés

Auteur : M. Dugoin Xavier
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12501
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1971